



PRIÈRE

TREIZE HEURES TRENTE

M. SANTOS, *président du Comité des subsides*, fait rapport des travaux accomplis le 6 juin 2000 .

EN COMITÉ

Dans le groupe du Comité des subsides réuni dans la salle 254, le mardi 6 juin 2000, afin d'examiner le budget des dépenses du ministère des Finances, le député de Kirkfield Park propose la motion visant à réduire le traitement du ministre, que voici :

que, étant donné la reconnaissance du fait qu'un certain nombre de Manitobains devront payer l'impôt sur le revenu des particuliers le plus élevé au Canada, le salaire du ministre des Finances, indiqué à la ligne 1a), soit réduit à 165 \$, montant qui équivaut à l'augmentation de l'impôt sur le revenu des particuliers que devra assumer une famille de quatre ayant un revenu de 60 000 \$ comme conséquence du budget du 10 mai 2000.

La motion est rejetée à la suite d'un vote par oui ou non, après quoi deux députés demandent la tenue d'un vote officiel sur cette question. Un vote consigné est alors demandé et les députés réunis dans les salles 254 et 255 retournent à l'Assemblée. Un vote consigné est tenu, et la motion est rejetée (29-20).

Le rapport est déposé, et le Comité obtient la permission de siéger de nouveau.

M^{me} la *ministre* BARRETT dépose le rapport annuel de la Société d'assurance publique du Manitoba pour l'exercice qui s'est terminé le 29 février 2000.

(document parlementaire n° 163)

M. le *ministre* SELINGER dépose :

le rapport annuel du Conseil des corporations de la Couronne pour l'année qui s'est terminée le 31 décembre 1999;

(document parlementaire n° 164)

Mercredi 7 juin 2000

le rapport annuel du vérificateur provincial — vérification des comptes publics pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 1999.

(document parlementaire n° 165)

Pendant la période des questions orales, M. le *ministre* MACKINTOSH invoque le *Règlement* et indique qu'il faut que les députés soient désignés par le nom de leur circonscription ou de leur portefeuille.

Après les interventions de M. LAURENDEAU et de M. le *premier ministre* DOER sur le rappel au *Règlement*, le président informe l'Assemblée qu'il met l'affaire en délibéré.

Conformément au paragraphe 23(1) du *Règlement*, M. TWEED, M^{mes} CERILLI, DRIEDGER et ASPER ainsi que M. GERRARD font des déclarations de député.

L'Assemblée se forme en comité plénier afin d'examiner les crédits à accorder à Sa Majesté.

L'Assemblée poursuit ses travaux en comité.

Avec le consentement de l'Assemblée, M. le *ministre* MACKINTOSH dépose les renseignements supplémentaires soumis à l'Assemblée — budget des dépenses ministérielles pour 2000-2001 — Culture, Patrimoine et Tourisme.

(document parlementaire n° 166)

La séance est levée à 18 h 2, et les travaux de l'Assemblée sont ajournés à demain, à 10 heures.

Le président,

George HICKES